

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES MARCHES (SAVOIE)
Séance du 28 avril 2008.

Le 28 avril 2008 à 20h30, le conseil municipal de la commune de LES MARCHES dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Guy GAMEN, Maire ;

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie et adressée à chacun des membres du conseil municipal) : le vendredi 18 avril 2008.

Conseillers municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance : Nathalie ARBET

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h15

Membres présents : Guy GAMEN, Gérard VEILLET, Evelyne BRISA, Jean-François ANGERAND, Raphaël DORNE, Christophe DROGUET, Thierry DUFRENOY, Josiane DAGUET, Christiane GUCHET, Annie BERARD, Christian BATARDIN, Magali PELLICIER, Rina ARGENTIERI, Nathalie ARBET, Pascal LEPRETRE et Lionel GHIAZZA

Membres absents :

Marie-Agnès MENET-THIBAUT, Florence BRIAUD et Michel CHAPELLE.

Procurations :

Marie-Agnès MENET-THIBAUT a donné procuration à Gérard VEILLET.

Florence BRIAUD a donné procuration à Evelyne BRISA.

Michel CHAPELLE a donné procuration à Guy GAMEN.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2008.

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

2. Décision sur la fixation des taux des taxes locales 2008 (taxe d'habitation, taxe sur foncier bâti et taxe sur foncier non bâti).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en voir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir en 2008 les taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

- taxe d'habitation : 7.76%
- taxe foncier bâti : 15.52%
- taxe foncier non bâti : 63.47%

Pour 19.

3. Centre de loisirs : approbation de la grille tarifaire 08/09.

Evelyne BRISA rend compte au conseil de la proposition de grille tarifaire 08/09 du centre de loisirs, examinée par la commission centre de loisirs le 17 avril dernier.

Il est proposé aux membres du conseil de revaloriser l'ensemble de la grille tarifaire (tranches de quotient familial, participation de la commune aux activités extérieures et tarifs des services périscolaires et extrascolaires) à hauteur de 2% en revoyant les arrondis pour une meilleure lisibilité.

Evelyne BRISA précise que les tarifs adoptés pour le service de la restauration scolaire sont inférieurs au coût moyen de la prestation (repas + encadrement) qui s'élève en 2007 toutes charges confondues et déduction faite des aides de la Caisse d'allocations familiales, à 7.48€. Les tarifs proposés pour le restaurant scolaire sont donc tous inférieurs à ce coût, le tarif le plus élevé s'élevant à 6.40€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la grille tarifaire proposée et annexée au présent compte-rendu et précise que la nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter de la rentrée scolaire 08/09.

Pour 19.

4. Ressources humaines :

4.1. Recrutement de deux personnes (à raison d'un mois chacun) pour renforcer les services techniques durant l'été.

Annie BERARD informe le conseil municipal que la commission Ressources Humaines est d'avis de recruter deux personnes pour renforcer l'équipe des services techniques durant l'été. Le niveau de rémunération proposé est le SMIC et le recrutement se ferait sur un temps complet de 35 heures hebdomadaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement de deux personnes pendant les mois de juillet et août à raison d'un mois chacun. Les caractéristiques des contrats sont arrêtées comme suit :

- temps complet
- niveau de rémunération fixé par rapport au SMIC

Pour 19.

4.2. Révision de la rémunération versée aux animateurs du centre de loisirs recrutés en contrat d'engagement éducatif.

Evelyne BRISA informe le conseil que le centre de loisirs a recours durant les petites et grandes vacances à des animateurs recrutés en contrat d'engagement éducatif (C.E.E). Ce contrat, dérogatoire du droit commun, est réservé aux personnels pédagogiques occasionnels, la durée cumulée des contrats conclus par un même titulaire ne pouvant excéder 80 jours par an. En ce qui concerne la rémunération versée, le dispositif (loi du 23 mai 2006) instaure une rémunération journalière forfaitaire minimale équivalente à 2.2 fois le SMIC horaire (soit environ 18€). Le conseil municipal précédent avait arrêté, au mois de mars 2007, le niveau de rémunération comme suit :

- pour les animateurs titulaires du BAFA (ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification équivalente) : 37€ par jour,
- pour les animateurs titulaires d'un BAFA en cours : 31.5€ par jour
- pour les animateurs non qualifiés : 29.5€ par jour

Le niveau des rémunérations n'a pas été revu depuis mars 07.

Les commissions Ressources Humaines et Centre de Loisirs sont d'avis de revaloriser les rémunérations versées aux animateurs recrutés en C.E.E.

Les membres de la commission centre de loisirs proposent d'indexer automatiquement le niveau des rémunérations sur les augmentations décidées par l'Etat en ce qui concerne le SMIC (2.3% à compter du mois de mai 08) décide à compter du 1^{er} mai 2008 de revoir automatiquement le niveau des rémunérations versées aux animateurs recrutés en contrat d'engagement éducatif en fonction des augmentations du SMIC décidées par l'Etat.

Pour 19.

5. Désignation au sein du conseil municipal d'un membre supplémentaire pour le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Afin de rétablir au sein du conseil d'administration du CCAS une parité entre les membres élus par le conseil et les personnes extérieures au conseil municipal, il appartient de désigner deux membres supplémentaires du conseil pour siéger au sein du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, comme suit :

- 6 membres élus en son sein par le conseil municipal
- 6 membres extérieurs au conseil nommés par le maire

Sont élus en qualité de deux membres supplémentaires

- M. Lionel GHIAZZA
- M. Jean-François ANGERAND.

Pour 19.

6. Point par les présidents et vice-présidents de commission.

Guy GAMEN

Déclarations d'intention d'aliéner : il rend compte des DIA parvenues en mairie qui concernent des cessions de bâtiments dans la ZAE Plan Cumin et la vente de maisons d'habitation dans les secteurs de la Vieille Douane, de Maryville et de Murs.

Sur l'ensemble des DIA présentées le conseil municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption.

Formation des élus : Il rappelle aux conseillers que des actions de formation sont mises en place à l'attention des élus locaux par la fédération des maires de Savoie.

Communauté de communes : la prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 29 avril prochain. Certains délégués ne pourront y assister et seront remplacés par les suppléants suivants : Lionel GHIAZZA, Jean-François ANGERAND et Thierry DUFRENOY.

Travaux d'aménagement du centre-bourg : l'inauguration aura lieu le 31 mai à partir de 11 heures.

Gérard VEILLET

Commission Informations – communication : il informe le conseil des conditions de diffusion en interne des convocations et des comptes-rendus de commissions.

Le prochain numéro du flash-infos reprendra tous les aspects protocolaires liés à la mise en place de la nouvelle équipe municipale. Un courrier a été adressé aux présidents d'associations leur demandant si elles souhaitent profiter de la distribution du flash-infos pour diffuser auprès de la population des informations relatives à leurs activités.

Conseil municipal d'enfants : le CME examinera à nouveau le projet de mise en place d'un « piédibus » sur la commune, initiative qui n'avait pu aboutir, sous l'ancien CME, faute d'encadrants adultes. Une séance de travail animée par la structure agence Ecomobilité et des parents délégués au conseil d'école aura lieu en ce sens le 29 avril.

Pascal LEPRETRE

Commission Environnement: la commission s'est réunie le 17 avril pour examiner le programme de fleurissement de la commune.

Evelyne BRISA

Commission Fêtes et cérémonies : elle informe le conseil des dates des prochaines manifestations :

- 1^{er} mai 08 : braderie organisée par le Comité des Fêtes et vente, organisée par le Sou des écoles, de fleurs et de plantes place de la Mairie.

- 14 juillet : repas champêtre à Saint-André organisé par le Comité des Fêtes, la commune se chargeant de l'apéritif

Commission Relations avec les associations : elle rappelle que la location de la salle des fêtes est réservée aux particuliers résidant sur la commune, le calendrier des réservations 2009 leur est ouvert à compter du 1^{er} janvier 09 Les associations de la commune qui sont prioritaires pourront dès septembre prochain réserver la salle pour l'organisation de leurs manifestations.

Commission Centre de Loisirs : la commission s'est réunie le 17 avril 2008. Elle a examiné le programme des activités prévues pour l'été prochain. Evelyne BRISA rappelle les conditions de fonctionnement des ateliers périscolaires.

Commission jeunesse : le secteur jeunesse de la communauté de communes envisage cet été des activités de cinéma plein air sur la commune, une participation financière étant demandée. Les « animateurs jeunesse » seront reçus en mairie le 13 mai prochain.

Lionel GHIAZZA

Commission Fêtes et cérémonies : il demande à tous les vice-présidents de bien lui faire remonter les informations concernant les « aspects festifs » des projets menés au niveau de leur commission, la commission Fêtes et cérémonie ayant en charge l'ensemble des aspects budgétaires.

Nathalie ARBET

Commission Information, communication et espace public numérique : Le site internet de la commune sera revu. La commission examinera également les conditions de fonctionnement actuelles et futures de l'EPN.

Christophe DROGUET

Commission Animations sportives : il rend compte des manifestations sportives à venir empruntant les voies communales. Les responsables de l'association Foot loisirs ont été rencontrés pour faire le point sur le niveau d'activités de l'association et entendre leurs demandes (entretien du terrain, manque d'eau chaude dans les douches). Le challenge de foot « UCAR » ne sera pas organisé cette année.

Raphaël DORNE

Commission Bâtiments et biens communaux : la commission s'est réunie le 17 avril dernier et a établi la liste des principaux travaux concernant les bâtiments et biens communaux. Un compte-rendu détaillé a été adressé à l'ensemble des conseillers.

Christian BATARDIN

Commission Tourisme, agriculture et viticulture : la commission s'est réunie pour examiner le projet de charte des bonnes pratiques viticoles. La commission a lancé quelques pistes de réflexion : accueil des nouveaux arrivants sur la commune, réalisation d'un circuit pédestre pour valoriser les vignes avec réalisation de pupitres d'information sur les cépages...

Christiane GUCHET

Commission Vie culturelle et patrimoine : la fête de la musique aura lieu le vendredi 20 juin, le prochain n° du flash-infos fournira des informations spécifiques sur l'organisation de cette manifestation et un courrier a été adressé aux anciens participants.

Thierry DUFRENOY :

Commission Aménagement et travaux : les travaux du centre-bourg touchent à leur fin. Un dossier de demande de subvention sera adressé au Conseil Général pour le programme 2009 de reprise de la voirie.

Josiane DAGUET :

CCAS : le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 23 avril 2008, un compte-rendu sera adressé prochainement à l'ensemble du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Affiché selon la réglementation en vigueur le

Le Maire,
Guy GAMEN.